



Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale
Westschweizer Bibliotheksverbund
Rete delle biblioteche della Svizzera occidentale
Library Network of Western Switzerland

Prêt entre bibliothèques

Tarifs appliqués au lecteur pour toute demande satisfaite

Règles d'application à l'intention des bibliothécaires

Remarque générale

- L'information à destination des usagers transmise à partir du 1er janvier 2005 privilégie l'option d'un texte à la fois simple et court.
- Les présentes règles d'application visent à compléter cette information en fournissant des précisions à l'intention des services de PEB des bibliothèques au sujet des tarifs qui doivent être appliqués aux lecteurs.

Document provenant d'une bibliothèque rattachée à RERO

- La somme à payer par le lecteur à la réception du document est de Fr. 3.- par volume.

Document provenant d'une autre bibliothèque suisse

- La somme à payer par le lecteur à la réception du document se situe entre Fr. 3.- et Fr. 10.- par volume
- Par conséquent, si les coûts s'élèvent au-dessus de Fr. 10.-, la bibliothèque intermédiaire RERO paye la différence. Autrement dit: jusqu'à concurrence de Fr. 10.- la bibliothèque intermédiaire RERO répercute les frais; au-delà de Fr. 10.-, elle applique le forfait de Fr. 10.- maximum.

Copies d'un article provenant d'une bibliothèque rattachée à RERO

- Le prix des copies d'un article provenant d'une bibliothèque de RERO s'élève à:
 - ☛ Fr. 8.- par article, jusqu'à 20 pages + Fr. 0.20 par page supplémentaire
- Ce tarif est calculé automatiquement par ILL RERO et la somme figure sur l'avis au lecteur.

Copies d'un article provenant d'une autre bibliothèque suisse

- Les bibliothèques hors RERO pratiquent plusieurs tarifs différents. Le paiement de la différence ne doit plus être assumé par l'utilisateur qui paye donc le tarif RERO, soit:
 - ☛ Fr. 8.- par article, jusqu'à 20 pages + Fr. 0.20 par page supplémentaire
- Par conséquent, si les coûts s'élèvent au-dessus du tarif RERO, la bibliothèque intermédiaire RERO paye la différence.

PEB ni retirés, ni consultés

- Le tarif est de Fr. 10.- par volume et constitue une pénalité.
- Celle-ci se justifie comme une participation supplémentaire aux frais de traitement qu'entraînent ces demandes pour les bibliothèques. Le lecteur indélicat paye:
 - ☛ Fr. 13.- par titre ou volume provenant d'une bibliothèque RERO
 - ☛ entre Fr. 13.- et Fr. 20.- par titre ou volume provenant d'une autre bibliothèque suisse

Copies non retirées

- Le tarif est de Fr. 10.- supplémentaires par article non retiré dans les 28 jours après l'envoi de l'avis au lecteur.

Ces conditions ont été approuvées par le CDRM en séance du 20 mai 2005.